

et



vous proposent une journée de formation sur le thème:

Gestion de l'eau : Régie publique - contrats privés, des éléments pour choisir et agir.

**Le samedi 4 octobre 2008
de 9h00 à 17h30**

au FIAP
30, rue Cabanis, 75014 Paris
RER : Denfert Rochereau
Métro : Saint-Jacques ou Glacière

Le droit à la formation des élu(e)s

La loi n° 92-108 du 3 février 1992 relative aux conditions d'exercice des mandats locaux prévoit notamment dans son titre II un droit des élu-e-s locaux à la formation. Les frais de formation de l'élu-e constituent **une dépense obligatoire pour les collectivités.**

Cette loi insère au Code Général des Collectivités Territoriales, les articles 2123.12 et suivants qui en précisent les modalités et les aspects pécuniaires, afin que chaque élu-e, bénéficiaire ou non d'une indemnité de fonction, puisse exercer son droit à la formation sous réserve que celle-ci soit dispensée par un organisme agréé, ce qui est le cas de *Formation et Citoyenneté*.

Nous demandons à chaque élu-e, pour éviter toute difficulté liée à l'engagement de dépenses, de faire viser, pour accord, le bulletin d'inscription joint.

Les frais de transport et d'hébergement éventuels devront faire l'objet d'une demande de remboursement directe, par chaque élu-e, auprès de sa collectivité.

En cas de désistement, si *Formation et Citoyenneté* n'est pas prévenue une semaine avant le stage, celui-ci sera facturé à hauteur de 50%.

Le coût de cette prestation sera facturé par *Formation et Citoyenneté* sur la base de tarifs préférentiels établis par solidarité entre petites et grandes collectivités.
Les tarifs pour les journées de formation:

Elu(e)s et agents territoriaux des communes et EPCI de :

- moins de 1000 habitants	200 €
- de 1000 à 5000	250 €
- de 5000 à 10000	300 €
- de 10000 à 20000	350 €
- de 20000 à 30000	400 €
- de 30000 à 40000	450 €
- de 40000 à 50000	500 €
- de 50000 à 75000	600 €
- de 75000 à 100000	650 €
- plus de 100000	700 €

Élu-e-s des arrondissements PLM	900 €
Conseillers Généraux et Régionaux	900 €

Les tarifs comprennent les frais de formation et le déjeuner.

Bulletin d'inscription à la journée (valant convention simplifiée de formation)

Gestion de l'eau : Régie publique - contrats privés, des éléments pour choisir et agir.
organisée par *Formation et Citoyenneté* et *Le Formateur des collectivités*,

le samedi 4 octobre 2008 au FIAP, 30 rue Cabanis, 75014 Paris.,

L'agrément de Formation et Citoyenneté pour la formation des élu-e-s est enregistré dans le Val de Marne (94).

Bulletin à renvoyer par courrier
ou par télécopie au 01 43 79 32 09

Nom : _____ Conseil régional : _____
Prénom : _____ Conseil général : _____
Adresse : _____ Commune de : _____
Collectivité territoriale : _____

Code Postal : _____

Ville : _____

E-mail : _____

Fonction élective : _____

Signature du responsable
avec cachet :

CACHET

Gestion de l'eau : Régie publique - contrats privés, des éléments pour choisir et agir.



Matinée

9h00 Accueil.

9h30 Choisir en connaissance de cause :
- Connaître les différents modes de gestion et le rôle des élus correspondant,
- comparer les coûts,
- savoir lire un contrat de délégation.

Intervenant :

Patrick DU FAU DE LAMOTHE,
expert comptable, membre de Transcub,
association d'usagers de la communauté urbaine de Bordeaux.

Questions-débat.

13h00 Déjeuner.

Après-midi

14h30 L'expérience de Grenoble : passage de la délégation à la régie.
- les raisons pour lesquelles le service des eaux a été repris en gestion directe
- les contraintes liées à un telle reprise
- la forme de régie choisie pour la gestion et ses incidences
- le bilan.

Intervenant :

Jacques TCHENG,
directeur ordonnateur de la Régie des eaux de Grenoble.

17h30 Clôture.

formation
& citoyenneté

Formation et Citoyenneté
21 ter, rue Voltaire
75011 Paris